

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 31 janvier 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/01/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Habitat " Colorons le Pays "

L'opération «Colorons le Pays», opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 12 ans de fonctionnement, toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle. Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi 838 892,29 € (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 448 façades. Cette opération a généré 4 275 615,24 € de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'Art et d'Histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ». La Fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façades.

1 – Innovation / Expérimentation dans le cadre du Contrat Région / Pays

Au travers de la démarche « Innovation Expérimentation », le Pays a sollicité la région Occitanie pour intervenir sur la revalorisation des centres anciens en fédérant l'opération façades et l'Opération Collective de Modernisation. Le but étant de travailler la mise en valeur du cadre de vie autour du commerce et de l'artisanat. Cette démarche a retenu l'attention de la Région qui se formalise au travers d'une convention « Colorons le Pays ».

2 – Règlement d'opération

Le règlement d'opération doit être revu notamment sur des aspects financiers.

- La participation régionale prévoit une majoration de subvention pour les communes engagées dans le dispositif des bourgs-centres. Les différents cofinancements et majoration prévus dans le règlement ne permettront pas de dépasser 80 % de subvention sur le HT ;
- Le montant plafond attribué par immeuble sera de 10 000 € ;

- Le comité de pilotage se réserve le droit de rejeter tout dossier qui présente des dénaturations majeures et pour lesquels l'utilisation des financements publics ne permettrait pas un impact visuel positif après réalisation des travaux.

Toutes les communes seront éligibles sous réserve de définition du périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du bourg-centre.

3 – Demande de subvention

L'enveloppe annuelle nécessaire pour la poursuite de cette opération s'élève à 150 000 € de subventions réparties selon le plan de financement suivant :

– Département de l'Hérault	50 000 €
– Région Occitanie.....	50 000 €
– Communautés de communes.....	50 000 €

Le montant des travaux étant évalué à 300 000 €.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer :

- sur le principe de la poursuite de cette opération qui intègre la participation régionale avec la signature de la convention,
- la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur les articles, ci-dessus mentionnés,
- sur le plan de financement prévisionnel proposé

et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuve le principe de la poursuite de cette opération qui intègre la participation régionale avec la signature de la convention,
- approuve la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur les articles, ci-dessus mentionnés,
- approuve le plan de financement prévisionnel proposé
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention sollicitant un cofinancement, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à graissessac le 31 janvier 2020.

